



POINT CSE

Suite à l'instance CSE du 30 septembre 2021

1. Alerte sur le site de Cavillon

Pendant cet été des échauffourées avec tirs d'armes à feu, mortiers (feux d'artifice) ont eu lieu à proximité du site Pole emploi de Cavillon. A nouveau le 21 septembre des faits similaires ont eu lieu nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

La sécurité sociale et le CCAS ont fermé. Les écoles ont confiné les enfants. Les agents de Pôle emploi ont seulement reçu un mail de la hiérarchie leur demandant d'être vigilants sans interrompre le service...

Une question se pose : *un responsable hiérarchique local ne peut-il pas prendre la décision de fermer son site ?*

Nous avons trop d'exemples de responsables qui hésitent face à certaines situations. Si nous en comprenons la complexité, et le fait que cette décision nécessite toujours d'être prise dans l'urgence, il n'en demeure pas moins qu'elle devrait l'être.

Pour la direction le responsable hiérarchique local est parfaitement habilité à fermer le site en cas de crise grave.

2. Obligation vaccinale / PASS sanitaire

OBLIGATION VACCINALE POUR LES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL...

La direction a présenté le dispositif de contrôle de l'obligation vaccinale pour les psychos du travail. **Cette obligation reste incompréhensible à Pôle emploi** puisqu'elle concerne, en principe, que les établissements de santé. Cette obligation entraînera une suspension du contrat de travail (et du salaire) pour les psychologues qui ne pourraient pas satisfaire au PASS Sanitaire.

Le SNU rappelle que les directions employant des psychologues d'autres secteurs d'activité (Aide sociale à l'enfance, Protection de la jeunesse) ont réussi à obtenir une dérogation et demande à la direction de retourner auprès des tutelles pour faire valoir les arguments des psychologues du travail et **obtenir une dérogation qui tombe sous le sens.**

Lors du Vote du CSE Central : SNU, STC, CFDT, FO, CGT ont voté Contre. Le SNAP et la CGC n'ont pas souhaité s'exprimer.

Parce que la fin la plus rapide possible des restrictions de libertés induites par les mesures sanitaires d'urgence est une nécessité, la FSU (dont nous faisons partie) exige que la campagne de vaccination s'amplifie en développant des stratégies permettant l'adhésion massive de la population et l'accès facilité au vaccin sur tout le territoire, et par le développement des possibilités de vaccination à proximité des lieux de vie quotidienne. La levée des brevets accompagnée du développement des capacités de production est une priorité au niveau international pour limiter les risques de mutations du virus et vaincre la pandémie.

Non le PASS sanitaire n'est pas LA solution à la crise sanitaire et sociale que nous connaissons.

Les autorités de tutelles ont confirmé à la Direction Générale l'obligation vaccinale des psychologues du travail de Pôle emploi. Même si nous considérons qu'il faut favoriser toutes les possibilités d'étendre la couverture vaccinale, le SNU réaffirme son opposition à l'obligation vaccinale ainsi qu'aux conséquences en termes de sanctions pour ces agents. Nous sommes contre les mesures de contrôle de cette obligation présentées par la direction.

Le SNU s'engage à défendre l'ensemble des psychologues qui seraient menacés de sanction ou de reclassement à partir du 15 octobre, date d'entrée en vigueur de l'application de l'obligation.

La direction régionale réaffirme que pour l'heure, le reste du personnel de Pôle emploi n'est pas concerné.

3. Expérimentation télétravail

Le SNU se prononce contre cette expérimentation et nous resterons vigilants quant au respect d'avoir un réel volontariat (80% du collectif) et non que cela soit imposé.

Dans la période cette partie de l'accord qui, si tout va bien, sera en application au 1er janvier n'est absolument pas la priorité du moment. (Voir CSE du de septembre sur le site du SNU PACA)

4. Reforme assurance chômage: Les chômeurs sur l'autel des économies budgétaires.

Cette modification, qui instaure le décompte des jours non travaillés dans le calcul, se soldera par une **diminution de 17% en moyenne du montant de l'allocation pour 1,15 million de futurs chômeurs** selon une étude de l'UNEDIC réalisée au printemps.

Cette réforme en dit long sur les intentions du gouvernement sur le social avec comme objectif principal une économie budgétaire (2,3 milliards). A partir du 1er octobre, l'entrée en application n'en finira plus de faire des dégâts parmi les demandeurs d'emploi, **en durcissant les conditions d'éligibilité à l'indemnisation.**

Mis en place en 2014, sous le quinquennat précédent, le dispositif des droits rechargeables, ouvert aux allocataires en fin d'indemnisation, va donc être sérieusement écorné. Beaucoup de collègues de Pôle emploi redoutent de servir de bouc émissaire et de devenir le réceptacle de la colère de nombreux usagers. Ce n'est pas le réaménagement des accueils version « agence de demain » qui va calmer les demandeurs, ni la communication sur le renforcement et encore moins le durcissement des contrôles qui désormais entraînent la suppression d'allocation...

Les quelques 6 millions d'individus inscrits à Pôle emploi, sans aucun travail ou avec une activité réduite ont évidemment entendu parler de la réforme de l'assurance-chômage, qui a commencé à entrer en vigueur à partir du vendredi 1^{er} octobre. **Beaucoup expriment leur appréhension face à des règles nouvelles qu'ils trouvent particulièrement injustes** après avoir été stigmatisés par un président qui leur déclare que pour trouver du travail, il suffit de traverser la rue !

La direction se veut rassurante sur le sujet, tellement rassurante qu'elle compte équiper les agents franciliens avec des bracelets d'alarme électronique, pour info voir ci-dessous

INFORMATION FRANCE INTER

« En Île-de-France, des bracelets d'alerte et des boîtiers permettant de signaler une agression ou une incivilité ont été commandés. Pôle emploi semble craindre d'éventuelles agressions de ses agents, avec l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage. »

L'initiative ne concerne pour l'instant que les agences franciliennes de Pôle emploi. © Radio France / Isabelle Baudriller

Ils sont en première ligne. Tant décriée, la réforme de l'assurance-chômage doit entrer en vigueur vendredi avec en tête **le drame de Valence il y a huit mois**, les agents de l'organisme public se préparent et redoutent les réactions de certains allocataires.

Du côté des directions locales, en région parisienne en tout cas, des initiatives se mettent en place et, selon une note interne intitulée "**Plan d'action sécurité**" que France Inter a pu consulter, une commande a été passée pour la région francilienne de **695 bracelets permettant de déclencher l'alerte en cas de danger !**

À ces bracelets, s'ajoutent **une centaine de boîtiers dotés d'une sirène multi-tonalité et d'un flash** dont l'objectif, stipule le document, est de « **permettre aux agents de pouvoir signaler une agression ou une incivilité** » dont ils seraient victimes. » Initiative francilienne

La livraison des premiers kits est prévue cette semaine, pour la Seine-Saint-Denis d'abord, avant Paris la semaine prochaine. L'initiative reste locale pour l'instant, car rien n'a été annoncé au niveau national, mais ces idées font leur chemin, **comme la généralisation des caméras de surveillance dans les agences.**

Le sujet a été mis sur la table la semaine dernière par la direction...

Les agents ont également reçu "quelques éléments de communication" pour expliquer au mieux les ressorts de la réforme aux demandeurs d'emploi. Une réforme qui ressemble plus à une véritable "usine à gaz" et une "bombe à retardement" pour les syndicats, **convaincus qu'il y aura des tensions quand, d'ici un mois, les premiers effets apparaîtront** noir sur blanc sur la feuille d'allocation. **En interne, un agent confie à France Inter espérer sans vraiment y croire un recul du gouvernement, car à Pôle emploi dit-il, "personne ne comprend l'entêtement" de l'exécutif.**

5. IA Intelligence Artificielle... toujours plus loin ?

CVM est un développement de l'Intelligence Artificielle à Pôle emploi qui génère automatiquement des propositions de réponses aux mails des DE ; le conseiller peut choisir une de ces suggestions ou les ignorer. Le conseiller est chargé d'enrichir l'outil. **Cet outil est censé répondre à l'explosion des mails.net (+ 100 % en 5 ans).**

Pour le SNU : c'est un outil qui n'a pas fait ses preuves lors des tests et qui s'est révélé chronophage pour les conseillers ; la délégation SNU a voté CONTRE la généralisation de cet outil pour les raisons suivantes :

Dans le cadre des modalités de service et de contacts avec les usagers, la généralisation du projet CVM constitue une étape supplémentaire et d'un outil au service des objectifs de transformation vers le « tout numérique » et vers le développement de l'IA à l'œuvre à Pôle emploi. **Il s'agit ici de l'un des outils particulièrement structurants dans l'organisation du travail dont les enjeux sont partiellement présentés dans ce dossier et les effets insuffisamment évalués.**

Dans les documents complémentaires adressés, les éléments quantitatifs indiquent «l'accroissement constant des mails entrants en lien avec la digitalisation des échanges ». Ces chiffres ne suffisent pas à rendre compte de toutes les réalités vécues par le personnel dans la gestion des flux numériques et de la place qu'occupe cette modalité dans les échanges avec les usagers. **Le dossier ne présente pas d'éléments permettant une analyse du temps consacré à cette gestion par les agents.** En effet, il s'agissait de discuter «fonctionnalités » et évolutions envisageables par l'IA Il n'y est donc pas appréhendé l'accroissement continu de la charge mentale des agents en conséquence de l'augmentation du flux des échanges mails.

Le dossier ne présente pas d'éléments lisibles relatifs au RSE, pourtant s'agissant de généralisation d'outils numériques qui portent sur des volumes de mails aussi conséquents, ce sujet devrait faire l'objet d'une focale. Sur ce sujet le contexte du dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts gouvernementaux sur l'évolution du climat) nous rappelle dans nos responsabilités respectives à cette priorité. Par ailleurs il **est indiqué l'abandon d'une incrémentation par les conseillers permettant l'enrichissement de l'IA, aujourd'hui elle est précisée comme optionnelle, nous en prenons acte.**

6. CSSCT :

Une alerte est portée par les représentants de proximité sur les difficultés rencontrées par quelques ELD pour tenir le poste de MANAC .

Pour le SNU, dans la période **ce poste est stratégique et s'inscrit dans la stratégie d'un accueil renforcé** où l'absence d'effectif peut vite devenir problématique. Nous demandons à l'établissement de faire passer le message auprès des encadrants.

Toutefois, nous constatons en parallèle que beaucoup d'ELD sont sur sollicitées.

7. CRE :

La direction reconnaît mettre la pression sur les demandeurs d'emploi par le levier du contrôle. Notamment sur les publics qui ont un Passeport pour l'emploi validé.

Pour le SNU : nous pensons qu'à la veille d'une campagne présidentielle le risque existe d'avoir une direc-

tion qui perde son sang-froid et tombe dans le piège de toujours plus de coercition envers nos usagers sous prétexte d'offres d'emploi non pourvues avec un voile pudique sur les salaires proposés.

Contrôle et baisse des allocations, deux messages forts envoyés aux plus précaires.

8. Infos diverses :

Un portail unique à destination des PME - TPE entrera en activité fin octobre. Il se nomme « **Place des entreprises** ».

Campagne de promotion pour 2022 : le taux est toujours à 0,8% comme écrit dans la CCN et l'établissement rajoute 0,3% sous forme de prime attribuée par palier.

9 ASC

un seul projet a été mis au vote : une pièce de théâtre de Feydeau « le Chat en poche » au théâtre National de Nice le 29 décembre 2021. Des codes de réduction « Yelloh village » et « Madame Vacances Eurogroup » seront bientôt mis en ligne.

Vote majoritaire en pour abstention CGC et NPPV Unsa

Retrouvez tous les détails des prestations sur votre site CSE PACA



A bientôt pour un nouveau « POINT CSE » avec le SNU !

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions...

par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr,

afin que nous puissions porter votre voix

Pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CSE :

**Fabienne Touzé, Sébastien Demaries, Olivier Peyron, Robert Chuzel,
Zora Ousahla, Jeannine Ruggieri ,Gérald Cornillad**

Eric Almagro Représentant Syndical.